

L'évolution des problèmes de la Communauté économique européenne

Autor(en): **Leman, Jacques**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **22 (1964)**

Heft 3

PDF erstellt am: **26.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-135798>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'évolution des problèmes de la Communauté économique européenne

Jacques Leman

rédacteur en chef de « Liaisons nouvelles », Paris.

Les Assises de la 12^e *Table ronde des problèmes de l'Europe*, qui se tinrent à Milan du 23 au 29 novembre dernier, portaient à leur ordre du jour la question essentielle d'un choix déterminé.

Les promoteurs de cette vaste entreprise, que représente la construction de l'édifice économique européen, dont les intérêts doivent progressivement s'harmoniser en se coulant dans le moule de l'intégration politique, ont aujourd'hui l'obligation de lever l'option imposée par le mouvement de l'Histoire.

Partisans et adversaires de la *planification*, d'un plan préalablement conçu, d'une programmation à l'échelle de l'Europe, s'affrontèrent avec netteté souvent, toujours en passionnant le débat.

Contradictoirement à l'attitude prise par leur Gouvernement respectif, quant à l'orientation politique devant être donnée à l'entité européenne, les Français se déclarèrent délibérément attachés à la formule planificatrice, et citèrent à l'appui d'une prise de position à caractère doctrinal l'exemple heureusement fourni par certains secteurs de leur économie.

L'on vit alors les délégués italiens se prononcer clairement contre les thèses développées par leurs partenaires français.

L'attitude des délégués allemands, plus nuancée dans la forme, n'était pas loin de rejoindre les positions adoptées par les partisans de la libre entreprise.

La Table ronde des problèmes de l'Europe, véritable banc d'essai de l'Assemblée européenne de Strasbourg, à la tribune de laquelle défilèrent pendant plusieurs jours des personnalités très représentatives des milieux politiques, bancaires, et industriels les plus influents, prit l'aspect d'un véritable microcosme des nombreux courants de pensée qui traversent la CEE.

Les observateurs, journalistes ou économistes, qui eurent le privilège d'assister à ces controverses, purent se rendre compte avec la plus parfaite objectivité des oppositions existant entre les points de vue des divers participants, et des doctrines tant économiques que politiques de leurs gouvernements respectifs.

Des conceptions profondément divergentes, des antinomies, des contradictions plus ou moins confusément exprimées, apparurent de manière concrète.

Comment s'étonner que de telles polémiques puissent ne pas s'instaurer au sein d'une pareille Assemblée, s'organiser à l'intérieur d'un cadre de recherche aussi nécessaire ?

Comment ne pas mesurer l'intensité, la vigueur de pulsations intellectuelles, bien que dérégées, d'un corps aussi neuf qu'étonnamment vivant que celui de la jeune Communauté économique européenne ?

Comment allons-nous voir se concilier l'idée fondamentale du respect dû au principe d'autonomie de l'entreprise, à laquelle restent étroitement attachés les feudataires du Marché commun, et la volonté irréfragable des mêmes à vouloir fonder l'Europe ?

C'est à l'analyse de cette gigantesque confrontation qu'il faut nous attacher.

Gageure ou réalité ? On ne le sait encore.

Le Marché commun constitue-t-il une construction viable, continue, ou bien n'est-il que destiné à voler en éclat, à plus ou moins brève échéance, au contact des conséquences inexorables des lois internes de l'économie politique ?

Il est clair que l'idée de création d'un Marché commun des Etats, englobant l'entité géographique européenne, est à la dimension du siècle. Le rétrécissement spatial de la planète, conséquent au développement de la technique mondiale, pose le problème avec acuité.

L'éclatement des frontières politiques, géographiques, spirituelles, inhérent à l'accélération du processus historique, n'est que vérité d'évidence.

Le problème est-il bien posé ? Toute la question est là.

La difficulté essentielle, à laquelle on ne paraît pas attacher toute l'importance désirable, et à laquelle se heurte toujours plus vivement l'application du dispositif découlant des textes institutionnels du Traité, ne réside-t-elle pas dans le caractère d'inégalité des niveaux de développement industriel, économique et social, des partenaires respectifs ?

L'Europe, entité géographique, révèle qu'elle n'est encore qu'une entité économique potentielle, au stade actuel de son évolution ; très loin de pouvoir se réaliser dans l'immédiat.

Les grandes puissances, adhérentes au Marché commun, sont éminemment possesseurs de larges secteurs industriels et agricoles concurrentiels et non complémentaires.

Les intérêts économiques de ces mêmes puissances se trouvent, dans ces conditions, en opposition virtuelle ou déclarée, dans les secteurs homologues, appartenant aux partenaires dont l'aire géographique est plus réduite.

A ce titre, le conflit ouvert sur les œufs et les matières grasses, souligna de son caractère aigu toutes les difficultés éprouvées à sortir de l'impasse tarifaire, à la veille de l'échéance du 31 décembre dernier.

Le lent travail de répartition, de sélection, d'harmonisation des différentes branches de la production, accomplie au long des siècles, à l'intérieur des marchés nationaux, ne peut se répéter, sans risque grave, à l'échelle de l'Europe, dans les délais prévus par le Traité de Rome.

L'osmose indispensable à la mise en place des éléments de production, de répartition des secteurs industriels, directement liée aux ressources démographiques, à la qualification de la main-d'œuvre, à l'influence des courants concurrentiels, présuppose l'alliance inconditionnelle de la durée et des lois internes d'une économie déterminée.

Les distorsions de prix de revient entre secteurs nationaux, au sein du complexe européen, n'ont rigoureusement aucune autre origine, et cela singulièrement sur le plan agricole.

Aussi bien, fallut-il, afin d'essayer « d'en sortir » très provisoirement, recourir aux expédients, contournant les obstacles sans pour autant les aplanir, au cours des séances historiques de Bruxelles, en décembre 1963.

L'essentiel des mesures adoptées, à savoir l'application du système des « prélèvements » accordés par l'Etat aux producteurs ayant l'obligation des prix de vente les plus bas, accroît d'autant les charges budgétaires, et finalement retombe sur l'ensemble des consommateurs.

Autrement dit, ces mesures discriminatoires accélèrent la poussée inflationniste. De plus, ces charges budgétaires, venant s'ajouter aux divers postes de dépenses improductives, provoquent également la hausse généralisée des prix de détail.

C'est dire que les impératifs nationaux, dont chacun des ministres responsables doit tenir compte, se heurtent durement aux exigences communautaires.

Or, l'une des éventualités les plus redoutables pouvant et parvenant même à s'opposer à la construction de l'édifice de la Communauté européenne est, à coup sûr, la *tendance inflationniste généralisée* sur l'aire géographique européenne.

Cette tendance constitue l'un des obstacles les plus importants à l'entrée d'autres partenaires dans le Marché commun, tel le débouché de la Grande-Bretagne sur la scène européenne et provoque les réserves et la méfiance de certains pays velléitaires ou sympathisants. Elle rend également, par voie de conséquence, les courants d'échanges économiques plus difficiles avec les secteurs extérieurs au Marché commun.

Le cas typique, présenté par l'Angleterre à ce titre, met en pleine lumière la réalité d'incidences aussi profondes.

M. Michel Debatisse, secrétaire général du Centre national des jeunes agriculteurs français, au cours de journées d'études organisées par le Centre, en septembre dernier, développa pertinemment les arguments qui militent, à son sens, en faveur de l'octroi d'un système de subventions — lisez «prélèvements» — devant être accordées aux agriculteurs français, victimes de l'effondrement des cours à la production. Décisions pouvant précisément s'inspirer de l'exemple donné par le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

Il est clair que la revendication présentée par le Centre national est légitimée à l'extrême, qu'elle représente la solution d'un problème très douloureux, au sein de la conjoncture française, et qu'elle aurait pour double effet de rétablir la disparité aiguë existant entre les prix de vente agricoles et les prix de revient industriels, d'une part, et l'amorce de l'écoulement sur le Marché commun des excédents agricoles français, d'autre part.

Elle rétablirait ainsi graduellement le niveau du pouvoir d'achat des paysans possesseurs ou métayers, de petites et moyennes exploitations, à fortiori des ouvriers agricoles, dont les salaires pourraient être relevés.

Les raisons de fond exposées se heurtent violemment, par contre, à une série de considérations d'ordre psychologique, économique et financier, qui empêchent le Gouvernement français, de prendre les dispositions souhaitées.

J'entends bien que les objections soulevées à l'idée du prolongement des subventions restent valables; mais elles ne peuvent représenter actuellement qu'un argument doctrinal et non de fait dans le contexte économique et social français.

Si l'économiste entend aller au fond des choses, scruter les faits, dans l'intention de déceler la nature véritable et la phénoménologie de l'économie moderne, il ne tarde pas à constater que le besoin de recourir à de telles méthodes naît du caractère entièrement faussé des régimes de distribution, de la production à la consommation, dans le cadre du régime de la liberté d'entreprise.

C'est pour avoir répondu à cette nécessité rigoureuse que les Anglais, ayant institué le système du « deficiency payments », se sont vus en quelque sorte pénalisés lors des négociations entamées sur leur éventuelle participation au Marché commun.

Il est non moins évident qu'en fonction du maintien de cette procédure, la Grande-Bretagne, à tout le moins son économie, n'est pas mûre pour l'entrée de plain-pied dans le Marché commun.

Aussi, à y regarder de très près, serait-on en mesure d'affirmer aussi catégoriquement qu'il n'en est absolument pas de même, s'agissant des économies respectives des signataires du Traité de la Communauté?

Partant de ce fait, beaucoup d'observateurs politiques se déclarent fondés à croire que l'objection soulevée par la France reste davantage d'ordre politique qu'économique.

Certes, la Grande-Bretagne n'est point encore intégrée au Marché commun, et cela peut ne pas aller sans quelques désavantages pour l'avenir immédiat de ses exportations; mais en compensation, l'Angleterre fait l'économie d'une crise agricole pouvant devenir rapidement assez grave; alors que la France entre autres, ne peut en dire autant.

Dès le signal du départ donné, le Marché commun bénéficia de ce que l'on peut appeler un volant de manœuvre, une marge de sécurité suffisamment grande pour lui permettre d'appliquer le dispositif prévu au calendrier des décisions communautaires, avec une certaine aisance.

Tout, aujourd'hui, laisse à penser que les limites de cette frange de facilité sont atteintes, et que l'heure des difficultés vient de sonner dès la fin de 1963.

Les experts de la Communauté commencent à toucher du doigt les réalités d'une tâche singulièrement aride.

C'est à cet instant précis qu'interviennent les protagonistes du mouvement, les ouvriers de la première heure, fidèles à l'idée initiale de fondation de la Communauté européenne de défense, qu'ils durent abandonner avec regret lors du rejet de son principe par le Parlement français en août 1954.

Ils se sont réservé parfaitement bien l'alternative du retour aux sources dès qu'apparaîtraient dans le ciel de la Communauté les signes avant-coureurs favorables à la reprise du projet, dans son ensemble.

Il ressort de l'examen de la Charte communautaire européenne de défense qu'il est prévu avec une logique rigoureuse la création et l'installation rapide du dispositif d'instances supranationales.

Et l'on voudrait revenir aussi rapidement que possible à cette procédure, qui s'allie harmonieusement, il faut le reconnaître, à la création définitive, au développement régulier du mécanisme économique mis en marche par le dispositif de la CEE.

Il convient de faire cette réserve, à la seule condition, *que l'on accepte d'emblée toutes les conséquences découlant naturellement de l'adoption du principe.*

Il est nécessaire, que l'on ait les moyens de faire accepter sans grincements inquiétants dans les rouages économiques et sociaux de chacun des Etats, partie prenante au système, les lourdes et irritantes contraintes et restrictions de liberté, qu'entraîne automatiquement l'application du régime politique voulu par la supranationalité.

La planification s'inscrit à son tour dans les perspectives de la supranationalité.

Exactement comme elle peut se définir à l'échelon administratif et national, la programmation nécessaire, concertée, même réduite à l'idée d'incitation, développée par M. Georges Elgozy, dans le très intéressant rapport qu'il présenta lors des débats de la Table ronde de Milan, ne peut inscrire ses contours précis que dans les textes institutionnels des organes de supranationalité.

Refuser de s'incliner devant une telle exigence de la raison d'Etat confine à se résoudre à l'impuissance.

Le lieu géométrique des contradictions, au sein desquelles se meuvent péniblement les hommes politiques responsables, tout aussi bien que les experts, se situe à cette latitude exacte.

Les résultats concrets obtenus à ce jour, à la lumière de l'application déjà réalisée du dispositif communautaire, dégagent le caractère anarchique de la production au niveau national, à fortiori à la dimension de la Communauté.

A son tour, cet état de fait rejoint la dispersion des efforts financiers accomplis par chacun des gouvernements, le manque de coordination des éléments de politique économique,

d'investissements internes ou externes, qui relèvent du principe de souveraineté nationale, dont aucun des gouvernements mis en cause ne peut pour certains d'entre eux, ne veut pour d'autres, le céder sur ce point cardinal.

Politique étroitement commandée par les grandes lignes de la politique générale adoptée.

Cette remarque vaut à titre d'exemple, tout particulièrement pour la France dont le soutien matériel accordé dans le cadre de sa ligne d'action à l'égard des pays de la Communauté des Etats venus récemment à l'indépendance, lui fait déborder le cadre de la discipline européenne.

Les dépenses engagées par le Gouvernement français dans la double direction des pays sous-développés et de la recherche d'une force de dissuasion nationale autonome, sont à la pointe des risques de déséquilibre de sa balance commerciale, partant de la balance extérieure des paiements.

La poussée inflationniste ne cesse de grandir au sein de son économie, illustrée par l'augmentation régulière du volume des billets en circulation.

De mars 1958 à décembre 1963, le montant de la circulation fiduciaire passe de 16.430 millions de nouveaux francs à 27.890 millions de nouveaux francs, soit un coefficient d'environ 60 % de hausse en cinq ans. L'augmentation compensatrice du volume de production n'est chiffrée qu'à 38 %.

L'indice des prix, calculé depuis la date d'ouverture du Marché commun, est en augmentation de 21 %.

C'est bien ce que voulut souligner, implicitement, le rapport de M. Robert Marjolin devant l'Assemblée européenne de Strasbourg, à la fin du mois de janvier dernier.

Le vice-président de l'Assemblée vient de mettre les pays de l'Europe des Six devant leurs responsabilités quant à la convergence des courants inflationnistes dessinés au cœur de leurs économies respectives.

Les courants, générateurs d'élévation des prix de revient industriels et agricoles, mettent l'Europe des Six en infériorité de compétition avec les secteurs correspondant aux marchés extérieurs à la Communauté.

La France, avec 21 % d'augmentation des prix de détail, et l'Italie, avec 19 % d'augmentation des mêmes prix, depuis le début du déclenchement de la mécanique européenne, sont à la tête du processus de déséquilibre menaçant la balance extérieure européenne des paiements.

C'est donc sous l'influence de conditions économiques et politiques totalement différentes, que des résultats symétriques et convergents s'inscrivent sur les graphiques des statistiques françaises et italiennes au sein du complexe européen.

Ce que n'a pu souligner suffisamment M. Robert Marjolin, c'est que les faits concrets analysés dans son rapport relèvent singulièrement de l'enchevêtrement des intérêts financiers, industriels, monétaires, économiques en bref, des secteurs principaux de l'économie européenne tout entière, avec les intérêts concordants des secteurs comparatifs, aux Etats-Unis, et dans la Zone de libre-échange.

C'est là que précisément, se situe le nœud gordien d'une situation de fait, j'allais dire le fait du prince, rendant extrêmement difficile, voire inopérante, toute action supranationale désireuse de s'exercer sur la CEE.

Dans cette direction, nous tombons encore dans la chausse-trape de la « *contradictio in adjecto* », au cours de la difficile gestation communautaire.

Effectivement, la planification, — ne serait-elle qu'envisagée dans le cadre de simples recommandations de la Haute Autorité, — implique de manière absolue l'accord d'entreprises

dont les intérêts ne peuvent être que purement d'origine nationale, et ne déborder en aucun cas les limites de la Communauté.

Or, nous voyons bien que, par le jeu naturel des investissements, des transferts de capitaux d'une place sur l'autre, et par le canal des conseils d'administration, des zones de production très denses sont finalement la propriété réelle en tout ou partie de groupements qui sont étrangers, pour beaucoup, à l'organisme communautaire proprement dit.

Ces entreprises forment des îlots dans le cadre du Marché commun, participent à son dispositif de production générale, mais en fait indépendants de l'ensemble, véritables « cheval de Troie » de la production extérieure, tournent de l'intérieur, et avec la plus parfaite aisance, les barrières douanières redoutablement dressées devant les concurrents situés au-delà de la Communauté.

Poursuivant plus avant l'analyse dans cette direction, nous voyons de considérables complexes industriels —, singulièrement dans les domaines de la sidérurgie, de l'automobile, de l'électricité, et de l'électronique, pour ne citer que les principaux, — qui constituent des bastions avancés de la production américaine, allemande, ou italienne, solidement implantés dans le dispositif communautaire.

A ces facteurs de distorsions, dont la présence rend si difficiles et si lentes l'élaboration et la mise en place définitive du Marché commun, il faut en ajouter beaucoup d'autres, d'un aspect autrement redoutable.

Le degré de vulnérabilité des monnaies nationales à l'échelon cambiste, et des transferts internationaux, l'inégalité de leur coefficient de résistance aux influences de politique générale, intérieures ou extérieures, ont progressivement amené les Gouvernements à se pencher sur le problème fondamental de la création d'une monnaie communautaire.

Dans cette perspective, se réunirent au mois de janvier dernier dix-huit spécialistes de la science monétaire, à Bellagio.

Il était facile de prévoir que l'obstacle principal sur lequel viendraient buter les experts, serait la chaîne monétaire rivée aux chevilles de chaque ministre des Finances, celle de la Convention monétaire internationale d'avril-mai 1922, d'où sont issues les recommandations devant aboutir à l'instauration du système appelé « Gold Exchange Standard ».

Mécanisme inflationniste par excellence, dont la permanence parvint à fausser complètement les bases fondamentales d'estimation réelle de la valeur d'une monnaie, en créant progressivement l'image de la pyramide des crédits sur le plan occidental.

Notre principal expert et conseil du Gouvernement, M. Jacques Rueff, s'est depuis longtemps prononcé pour la suppression de ce système, suppression dont la résultante la plus immédiate serait de couper les liens qui unissent si étroitement les monnaies européennes à l'étalon monétaire des Etats-Unis d'Amérique.

Toutefois, la portée d'une décision revêtant une telle ampleur est si grande qu'elle ne peut être adoptée qu'après mûres réflexions.

Et l'on comprend parfaitement l'hésitation des Gouvernements placés en face de telles responsabilités.

Nous en arrivons ainsi à toucher fortement du doigt la gravité des décisions que pourrait être appelé à prendre un organisme supranational communautaire, décisions risquant de bouleverser profondément non seulement les divers systèmes monétaires mais la structure économique elle-même de chacun des Etats membres de la Communauté, par voie de répercussions.

Nous ne pouvons que mieux saisir le caractère précis des réserves adoptées par le général de Gaulle à l'égard de l'Europe politiquement intégrée, à la lumière de telles considérations.

L'impatience manifestée par d'éminents hommes politiques, désireux de brûler les étapes et d'arriver aussi vite que possible à l'intégration, nous paraît relever de la légèreté à tout le moins, et d'un caractère parfaitement condamnable. L'Europe est loin d'être mûre pour l'intégration.

D'immenses et de nombreux problèmes restent encore à résoudre, et pour d'aucuns, ne paraissent même pas encore avoir été abordés franchement.

La circonspection dont font preuve actuellement divers Etats européens, non entrés dans le Marché commun, et singulièrement les pays neutres, trouve et ne peut trouver d'autres justifications que dans la prise de conscience de cet état de fait.

Et l'on réalise fort bien l'intensité des appréhensions et des inquiétudes dont doit être normalement saisi un pays comme la Suisse, dont la neutralité traditionnelle, organique, risquerait de se trouver mise en cause à la faveur d'une irruption brusque, irréfléchie, dans l'arène communautaire.

La Suisse, pays dont la neutralité ne se contente point d'être seulement symbolique, mais qui en constitue le principe vital, ne peut subir les approches du Marché commun qu'avec la plus extrême circonspection.

Cela paradoxalement et d'autant plus que sa vocation se trouve européenne par définition.

Nulle structure économique et sociale ne serait plus sensible que celle de la Suisse aux retentissements plus ou moins profonds qui s'exerceraient sur elle à la suite de toute décision d'ordre éventuel sur les positions du Marché commun. Et singulièrement sur les positions adoptées dans le domaine monétaire et bancaire, si l'on tient compte d'une situation exceptionnelle créée en fonction même de cette neutralité.

Le caractère de vulnérabilité indirecte de la Suisse lui enjoint également d'être rigoureusement à l'écoute de décisions pouvant être adoptées dans le cadre d'organismes supranationaux, essentiellement dans le domaine monétaire et financier.

L'Europe coulée violemment dans le moule communautaire, risque de broyer, au cours d'un processus plus ou moins rapide, certains de ses éléments de structure parmi les plus intimes.

L'abaissement progressif des barrières douanières intracommunautaires, commence à laisser entrevoir les difficultés que recèle en ses flancs le paragraphe du Traité de Rome, qui prévoit « la libre circulation des capitaux, des marchandises et des hommes ».

Ces textes extrêmement séduisants pour l'imagination des foules, sont des roses qui ne laissent que tardivement deviner leurs épines.

L'idée de leur mise en place recèle un impératif catégorique, celui de déclencher un tel mouvement et d'en laisser ensuite couler très naturellement les effets.

Il faut en épouser graduellement les contours et méandres, et s'interdire toute volonté d'en contrarier, d'en interdire ou d'en faire dévier le cours qui devient chaque jour plus irrésistible.

Certes la volonté de promouvoir le principe d'émulation concurrentielle du niveau national à l'échelon européen part d'un excellent naturel.

Mais cela ne peut aller sans aléas, sans inconvénients ni souffrances.

Autrement dit, le transfert accéléré du processus de concentration des entreprises du plan national à l'échelle de l'Europe communautaire bouscule fortement déjà, et ne peut se poursuivre sans bouleverser dangereusement l'équilibre déjà très instable pour beaucoup d'Etats, de l'économie réciproque des hautes parties contractantes.

Bon gré, mal gré, des puits de mines se ferment, des entreprises cessent leur activité, fusionnent ou disparaissent.

La nécessité de transferts de main-d'œuvre, définis clairement dans les textes institutionnels, se dessinent à l'horizon, à l'heure même ou rien n'est encore prévu, ni rationnellement mis en place, quant aux reconversions industrielles et agricoles nécessaires, quant à leur répartition géographique.

C'est alors que vont se poser, s'ils ne se posent déjà, de nombreux problèmes sociaux, infiniment dangereux pour l'avenir de toute stabilité politique nationale ou communautaire sur les plans précis du logement, de la qualification de la main-d'œuvre, de la formation des cadres, des fluctuations salariales, et de tant d'autres.

Découlant de ces faits, bien d'autres questions nous viennent à l'esprit: le processus d'intégration économique de la CEE ira-t-il, en orientant le système de production et d'échanges, vers des structures plus conformes à l'esprit de démocratie, plus nettement dirigées vers l'arbitrage de l'Etat ?

Ou bien, au contraire, l'Etat supranational se verra-t-il toujours plus étroitement placé sous le contrôle des grands ensembles industriels, lesquels paraissent vouloir nettement se préparer à dominer la Communauté politique européenne ?

Dès maintenant, nous voyons apparaître très nettement, les grandes lignes d'une conjoncture allant dans le sens de la vérification de cette dernière hypothèse.

Il n'en reste pas moins vrai que de l'option entre les deux termes de cette alternative dépend l'avenir de la CEE.

Tout laisse à penser qu'un avenir, sans être tellement lointain, va se charger de répondre à des préoccupations, aussi inévitables qu'angoissantes nées du dynamisme de notre ^{xx}e siècle.

CRÉDIT FONCIER VAUDOIS

auquel est adjointe la

CAISSE D'ÉPARGNE CANTONALE

garantie par l'Etat

Lausanne et ses agences

Prêts hypothécaires - Dépôts d'épargne - Emission de bons de caisse